

Depuis plus de quinze ans, des centaines de Scouts et Guides passent quelques jours ou semaines au Moulin dans le but d'aider à sa restauration ou à celle d'autres petits éléments du patrimoine rural ou plus simplement de profiter des prairies pour y vivre des camps dans une nature verdoyante.

Vous avez décidé de faire votre camp sur le site du Moulin de l'Orière et nous sommes ravis de vous y accueillir. Nous mettons tout en œuvre afin de faciliter votre vie sur le camp (bois pour les installes, réfrigérateurs, prises pour recharger portables et ordinateurs...) En venant sur ce lieu, vous acceptez d'aider à l'entretien du site et à la mise en œuvre de sa politique environnementale, rassurez-vous, ce n'est pas très compliqué!

Nous avons réalisé ce document afin de vous guider et vous aider. Si d'aventure vous avez des questions, n'hésitez pas à venir nous les poser.

Nous vous souhaitons de passer un très bon camp.

Association des Alluchons du Moulin de l'Orière



Plan du site

4

Charte HALM

5

Compostage

7 Tri Sélectif

moulin

(voir avec les membres de l'association pour y effectuer une visite)

fief

(vous y trouverez les réfrigérateurs, congélateurs, prises pour vos portables et ordinateurs, les informations utiles et numéros d'urgence ainsi qu'un abri au 1er étage pour 19 personnes maxi.)



hangar

(DANGER : des outils et appareils y sont stockés ou utilisés, ce n'est pas une zone de jeux)

maison de Jacquouilles (ZONE DE CHANTIER)

mare

(un charmant endroit avec plein de grenouilles)

composteur

(vous pouvez y déposer tous vos déchets organiques)

parking des voitures (pas de véhicules sur le site durant les camps)

Nous nous sommes inspiré de la proposition des Scouts et Guides de France « Habiter Autrement La Planète » pour vous proposer la charte de vie sur le site pendant toute la durée de votre séjour.

Nous souhaitons que vous soyez des acteurs de cette charte afin de réduire au minimum l'impact de votre présence sur ce site. L'environnement et l'écosystème du moulin sont aussi unique que fragile, nous espérons que cette charte vous aidera à changer et faire changer vos habitudes de consommation.

Transports - Ménageons nos déplacements

- accès aux véhicules interdits sur l'ensemble du site durant l'été
- stationnement interdit en dehors des zones marquées
- éviter d'utiliser sa voiture ou s'organiser pour faire du covoiturage
- préférer l'utilisation du vélo ou de ses pieds pour se déplacer

Intendance

- organiser ses courses pour limiter les trajets
- calculer vos portions pour ne pas gaspiller
- utiliser des cartons et sacs réutilisables pour faire les courses
- acheter des produits issus de l'agriculture locale et/ou biologique
- acheter des produits avec le minimum d'emballage
- suivre strictement les consignes appliquées sur chaque réfrigérateur, notamment celles relatives à la traçabilité et à la conservation d'échantillons.
- une fois le réfrigérateur rempli ou vider, penser à refermer correctement la porte.

NB:Super U propose des produits éco responsables

Sanitaires et produits lessiviels

- utiliser du savon de Marseille, du gel douche et du shampoing biodégradables
- utiliser du liquide vaisselle biodégradable
- privilégier l'usage de bassines pour faire la vaisselle
- avoir un usage maîtrisé de l'eau
 - éviter de prendre des douches à rallonge
 - refermer le robinet d'eau
 - limiter les jeux d'eau
- penser à renouveler l'eau des jerricans toutes les 2 heures.
- utiliser un papier toilette biodégradable (papier recyclé, sans parfum ni colorant)
- implanter les feuillées en respectant une distance **minimale** de 10 mètres des bras d'eau et de la mare.

Déchets - Réduisons nos déchets

- déposer tous les déchets organiques dans le compost voir notice
- bruler tous les cartons et papiers
- trier ses déchets
 - métal
 - verre
 - reste
- les poubelles de déchets communs sont a remonter impérativement tous les soirs au conteneur
- les autres poubelles de tri sont à déposer dans les conteneurs à l'entrée de Beaumont s'organiser lors des courses

Environnement

- Il est strictement interdit de se baigner dans la rivière.
- ne pas déverser de produits nocifs dans la rivière
- penser à débrancher vos chargeurs de portable après usage
- ramasser les déchets qui trainent sur le sol
- ne pas couper les arbres sans autorisation ni arracher les plantes, sauf ronces et orties

Sécurité

- respecter les emplacements possibles des feux de camp conformément au plan et se tenir au centre d'un espace sans aucun arbre ou arbuste 50m alentour, sans végétation 10m alentour, en surveillance continue.
- maintenir a proximité immédiate des feux le ou les extincteurs remis par le propriétaire.
- ces dispositions sont applicables en période de risque faible et peuvent être durcies si la situation s'aggrave au regard du risque sécheresse/incendie.
- l'utilisation du gaz est autorisée dans les mêmes conditions et les mêmes zones que pour les feux de bois,
- interdiction stricte de consommation de produits illicites
- alcool interdit sur l'ensemble du site
- fumeurs, les mégots se placent dans le cendrier Boites de conserve à disposition
- limiter votre vitesse sur la route entre le moulin de Beaumont
- limiter votre vitesse à 20km/h sur le chemin menant au moulin Route partagée par voiture, tracteurs, voiturette et piétons

Voisinage

- merci de baisser le son après 22h, le voisinage vous en remerciera
- votre camp sera installé dans les limites du terrain du site.

PRÉSENTATION :

C'est un processus naturel de transformation des déchets organiques du à l'action des vers de terre et des microorganismes du sol (bactéries, champignons microscopiques...) en présence d'eau et d'oxygène, qui aboutit, après quelques mois de fermentation, à la production d'un engrais naturel : le compost.

Il présente le double intérêt de :

- Produire un amendement de qualité pour votre terre, 100% naturel et totalement gratuit ;
- Protéger l'environnement en réduisant la quantité de déchets à collecter et à traiter.

QUELQUES CONSEILS POUR RÉALISER UN BON COMPOST

- 1. Mélanger les différentes matières entre elles :
 - Les brunes (plutôt carbonées) avec les vertes (plutôt azotées);
 - Les humides avec les sèches;
 - Les déchets grossiers avec les fins.

2. Brasser le mélange :

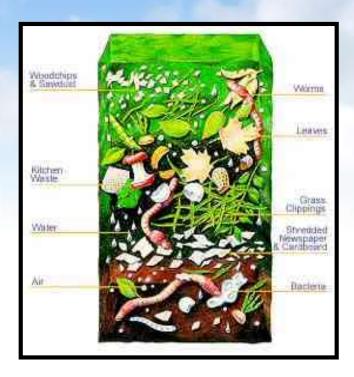
Cela permet de répartir équitablement les matières et d'apporter de l'oxygène aux microorganismes.

Le mélange doit être réalisé :

- En surface (20 premiers centimètres) lors d'un apport de déchets frais ;
- En totalité (une fois par mois) pour ne pas ralentir le compostage au fond.

3. Surveiller l'humidité:

Le compost doit être maintenu humide, mais un excès d'eau empêche une bonne aération et crée des mauvaises odeurs et une insuffisance entraîne la mort des microorganismes et la fin du processus de dégradation.



L'UTILISATION DU COMPOST

Un compost jeune (environ 6 mois) peut être épandu en couches épaisses, en paillage sur la terre ou au pied des arbres pour éviter la pousse de mauvaises herbes tout en apportant de la matière organique.

Un compost mûr (après 8 mois), qui se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une texture fine et friable, **peut servir**:

- Dans des jardinières :

Vous réaliserez alors un mélange composé d'un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable.

Si vous réutilisez des jardinières de l'année précédente, vous ajouterez au maximum 20% de compost à l'ancienne terre.

- En pleine terre:

Avant de semer une pelouse ou des graines de plantes d'ornements, vous répartirez 8 à 10 kg de compost au m2 en les incorporant sur les quinze premiers centimètre de terre. Avant de planter des arbres ou des arbustes, vous mélangerez directement 20% de compost à la terre dans le trou de plantation.

Les déchets compostables

Branchages et petites tailles de haies broyés



Tontes de pelouses



Feuilles mortes



Ecorces d'arbres et copeaux de bois



Fleurs fanées



Mauvaises herbes non grainées



Epluchures de fruits et de légumes



Fanes de légumes, fruit et légumes abîmés



Coquilles d'oeufs



Peaux de bananes



Trognons de pommes



Marc et filtres à café infusions



NE PAS METTRE AU COMPOSTAGE



Gros branchages



Cailloux et graviers



Mauvaises herbes montées en graine



Coquilles de crustacés



Restes de viandes et de poissons



Os et arêtes

Le moulin n'est pas dans la zone de tri de Beaumont sur Sarthe, mais nous souhaitons tout de même effectuer la démarche du tri afin de ne pas saturer les poubelles du site trop vite (1 ramassage semaine...). Pour cela. voici quelques consignes à respecter :

- déchets - vous pouvez ieter vos alimentaires (selon document page 6) dans le composteur :
- un conteneur à verre se situe à coté du magasin ALDI (entrée du village);
- le carton et le papier peuvent servir d'allume feu, s'ils n'ont pas d'encre ni films plastiques (vierges donc !), ils peuvent aussi aller dans le composteur ;
- le plastique et le métal peuvent aussi êtres jetés dans un conteneur spécifique (à coté de celui du verre, à l'entrée du village)
- tout le reste va bien sûr dans la poubelle classique que vous prendrez grand soins à fermer!

Mémento de tri : Pour recycler, il faut trier.







 Bouteilles en plastique, boîtes métalliques. briques

> A l'exclusion :

des pots de vaourt et de charcuterie. des barquettes pour viande. du polystyrène, des films en plastiques. des objets en plastiques qui ne sont pas des emballages, des restes d'aliments.



· Journaux. prospectus, cartonnettes

A l'exclusion :

des films plastiques enveloppant les revues. des restes d'aliments



>Conteneur vert





. Bouteilles, bocaux

> A l'exclusion :

des ampoules électriques. des vitres et miroirs. de la porcelaine et de la faïence. des restes d'aliments.

>Dans votre poubelle



- · Petits emballages en plastique ou en polystyréne · boîtes de conserve et barquettes
 - contenant des restes · Films et sacs plastiques
 - · Films plastiques
 - enveloppant les revues · Articles d'hygiène
 - · Papiers salis ou gras
 - · Vaisselle · Ampoules
 - Restes d'aliments
 - Poussières Litières

> A l'exclusion de tout déchet pouvant être porté en déchetterie ou en conteneurs.

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous souhaitons la bienvenue au Moulin de l'Orière ainsi qu'un agréable séjour.

Afin que tout se passe dans la tranquillité et le respect des autres, nous vous demandons de tenir compte des dispositions suivantes :

Comportement général :

Une tenue correcte s'impose sur le site mais aussi à l'extérieur.

Les arbres et la végétation en général doivent être respectés ; le Moulin est situé dans une zone d'élevage « Bio ».

L'usage de tabac est strictement interdit dans les bâtiments ; à l'extérieur, il est soumis à autorisation des maîtrises pour les plus jeunes ; En tout état de cause, il n'est pas souhaitable que les plus jeunes découvrent le tabac pendant un séjour au Moulin; il est donc demandé aux fumeurs d'adopter un comportement discret en s'éloignant autant que faire se peut et de ne pas fumer pendant les temps en commun.

Il en va de même pour le vin, la bière et l'alcool dont l'usage est fortement déconseillé.

Les lieux ou la vie en commun domine tels que la cour ou le fief doivent être tenus propres, rangés, la nourriture ne doit pas rester à l'air libre.

Les points d'eau doivent être tenus en bon état de propreté et de rangement.

Les poubelles sont situées en haut du chemin, sur la voirie. Les déchets doivent être placés dans des sacs et non en vrac. Les déchets doivent être compactés au maximum.

La veille du départ, les unités doivent régler le solde de la participation pour la consommation d'eau et d'électricité.

Le jour du départ, un rateau soigné des lieux doit être réalisé; les trous à eau grasse, feuillés... rebouchés, les cendres dispersées et les clous éventuels qui s'y trouveraient mis dans un container (estomac des vaches..). Le bois des installations ne doit en aucun cas être coup et/ou brûlé. Il doit être rangé pour les utilisateurs suivants. Les pierres utilisées pour l'encadrement des feux doivent être rangées le long du hangar dans l'ile.

Chantier:

Les horaires de chantier sont :

Pour les 14/17 ans : 9h / 12h et 14h / 17h Pour les plus agés : 9h / 12h et 14h / 18h

Il est important pour la bonne marche du chantier que ces horaires soient respectés.

Les outils mis à disposition doivent être nettoyés et rangés chaque soir. Les sacs de produit tels que chaux, ciment.. doivent être mis à l'abri Seuls les majeurs accèdent aux toitures en tant que de besoin.